



FSU 22

Bulletin trimestriel de la Fédération Syndicale Unitaire des Côtes-d'Armor

n° 56 - décembre 2017

Déposé le 20 décembre 2017

A distribuer avant le

Édito

Tempête

L'année 2017 se termine sur un constat plutôt amer de mobilisation insuffisante contre les ordonnances Macron et l'absence d'élargissement du mouvement dans l'optique d'une convergence des luttes. Pourtant, **la tempête libérale accompagnée de restrictions budgétaires fait rage** à tous les niveaux.

Après le dynamitage du code du travail qui n'est plus un garant des droits collectifs et individuels des travailleurs mais l'auxiliaire objectif du patronat, après la mise à la diète de la Fonction Publique sur le plan salarial et budgétaire, **voici venir le temps des « réformes » à marche forcée** de la sécurité sociale, de l'assurance chômage, de la formation professionnelle, des retraites, de l'admission dans le supérieur, du baccalauréat et du lycée.

La philosophie est bien de briser les garanties collectives pour arriver à la responsabilité individuelle, que ce soit en matière de protection sociale ou de formation : à chacun de se construire sa propre bulle sociale protectrice et son parcours de formation en fonction de ses moyens financiers et intellectuels !

Les mêmes idées sous-tendent les réformes passées et à venir du système éducatif : il va falloir faire mieux avec moins ! Comment ? la recette est simple, **culpabilisation et pression hiérarchique** sont là pour faire plier le fonctionnaire récalcitrant. En effet, c'est son manque de bonne volonté et non le système dévoyé qui sera la cause de l'échec, inévitable, des « réformes » si bien pensées par un gouvernement qui n'aura plus qu'à proposer, aux parents, un recours massif à l'externalisation (cours privés, établissement privés dans le secondaire et le supérieur) pour cause de défaillance du service public d'éducation.

Prenons l'exemple de la réforme du collège, l'enseignement disciplinaire a reculé de près de 4 heures hebdomadaire par classe et par niveau ce qui fait, si on considère 36 semaines de cours par an, **476 heures de formation initiale en moins sur la totalité du collège pour chaque élève !** Pour mémoire, le secteur de l'enseignement privé n'avait pas, et n'a toujours pas, obligation d'appliquer le cadre de cette réforme...

La réforme du lycée s'annonce encore plus saignante avec un lycée modulaire à l'anglaise, que l'on sait inefficace, des suppressions massives de postes et un bac allégé (4 épreuves en tout sur le cursus première-terminale, le reste étant en contrôle continu) ce qui remet en cause son statut de premier grade universitaire et justifiera les mesures « d'avis sélectif » prises dès cette année en matière d'accès aux formations de l'enseignement supérieur.

Dans le même temps, la « réorganisation » des services publics tous azimuts permet de priver, de facto, les individus les plus défavorisés de l'accès aux services publics notamment en réduisant, voire en supprimant, les temps d'accueil du public (préfecture, pôle-emploi...).

Il est grand temps de réagir, d'affronter la tempête libérale dans un cadre syndical unitaire pour appeler toutes les femmes et les hommes de bonne volonté à la lutte !

Saint-Brieuc, le 18 décembre 2017

Olivier Debretagne

SITE DE DEPOT

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Édito page 1

Élections des PsyEN ;
Élections à l'ESPE de
Bretagne : victoire
de la FSU ! page 2

Déclaration de la FSU
22 au CDEN
page 3 et 4

Vers une réforme
systémique des
retraites page 4

Deux victoires de la FSU régionale !

Large victoire de la liste SNES/SNUipp aux élections des psychologues de l'Éducation nationale

La liste FSU SNES/SNUipp a remporté 3 sièges sur 4 aux élections de la CAPA PsyEN de l'académie de Rennes et 5 sur 7 au national.

Durant le mois de novembre, les psychologues de l'Éducation Nationale des 1er et 2nd degrés votaient pour leurs représentant-es aux commissions administratives paritaires suite à la création du nouveau corps. La FSU remporte ces élections largement.

Résultats de l'académie de Rennes

70 % de participation (171/244)

SNES/SNUipp : 97 voix soit 3 sièges sur 4 à la CAPA (= 59 % des suffrages exprimés)

SGEN-CFDT : 32 voix soit 1 siège

SUD Éducation : 19 voix ; 0 siège

UNSA : 11 voix ; 0 siège

FO : 5 voix ; 0 siège

Nationalement, la liste FSU SNUipp/SNES emporte 5 sièges sur 7 à la CAPN.



Après quatre années de discussions serrées avec le ministère, le SNES et le SNUipp ont porté ensemble leurs revendications et agi pour la création d'un corps unique.

C'est l'aboutissement d'une longue bataille syndicale pour assurer la reconnaissance pleine et entière de la place et de l'apport des psychologues dans l'ensemble du système éducatif.

Le statut de la Fonction publique impose que tous les personnels appartenant à un corps désignent en leur sein des représentantes et des représentants pour siéger dans les commissions administratives paritaires.

Ces commissions paritaires seront réunies à l'échelle académique (CAPA) et à l'échelle nationale (CAPN). Cela constitue un changement pour les psychologues du 1er degré.

Les PsyEN ont placé le SNUipp et le SNES largement en tête des élections professionnelles. Un résultat qui signe la volonté des personnels de désigner des représentant-es qui porteront haut et fort leur voix dans les instances (CAPA et CAPN) chargées d'assurer le bon déroulement des opérations administratives telles que les promotions ou le mouvement et là où les élu-es du personnel portent la voix de la profession auprès de l'administration.

Les listes SNES/SNUipp ont obtenu des élu-es dans chacune des 32 académies de métropole et d'outre-mer, elles sont premières dans 29 d'entre elles et obtiennent plus de 50 % des suffrages dans 21 académies.

Elles remportent tous les sièges à Créteil, Toulouse, en Corse, en Guadeloupe et en Guyane. Au niveau national, sur les sept sièges à pourvoir à la Commission administrative paritaire nationale, cinq vont au SNUipp et au SNES, un au SE-Unsa et un au Sgen-CFDT.

Stéphane Chiarelli



La FSU remporte les élections de l'ESPE de Bretagne

Chaque année, le Conseil de l'école de l'ESPE de Bretagne est à renouveler. Les résultats du scrutin du 9 novembre 2017 montrent que la FSU arrive largement en tête.

Le Conseil de l'école a pour mission d'administrer l'ESPE de Bretagne. Il est composé à parité de femmes et d'hommes et dirigé par un directeur (lors des élections par un administrateur provisoire). Chaque année, tout ou partie de ses membres est à renouveler.

Le scrutin du 9 novembre dernier visait un renouvellement complet de l'instance (6 collèges).

La FSU y arrive largement en tête avec un total de 10 sièges attribués sur 14.

Collège a (professeurs des universités) : 2 sièges sur 2 pour la liste FSU-SNESUP (52 % de participation)

Collège b (maîtres de conférence) : 2 sièges sur 2 pour la liste FSU-SNESUP (27 % de participation)

Collège c (agrégés, certifiés, CPE, inspecteurs, professeurs des écoles, professeurs d'EPS) : 1 siège sur 2 pour la liste Intersyndicale SUD-FSU (57% de participation)

Collège d (formateurs académiques, maîtres formateurs) : 1 siège sur 2 pour la liste SNES-FSU (27 % de participation)

Collège e (BIATSS) : 0 siège sur 2

Collège f (étudiant-es en master 1, PE, PLC, CPE stagiaires - ou master 2 - que la FSU accompagne dès l'entrée à l'ESPE).

Les revendications de la FSU (SNUipp et SNES) et sa présence régulière sur site ont retenu l'attention des futures collègues qui lui attribuent la totalité des sièges, soit 4 sièges sur 4.

Stéphane Chiarelli

A l'occasion du Comité Technique Spécial Départemental des Côtes-d'Armor réuni le 9 novembre dernier pour dresser un bilan de la rentrée 2018, les représentant-es de la FSU 22 ont interrogé et interpellé la Direction Académique...

Madame la Directrice des Services Départementaux de l'Éducation Nationale,
Mesdames et Messieurs les membres du CTSD

Nous tenons en premier lieu à remercier les services de la Direction Académique pour les documents qui nous ont été adressés, et qui nous permettent d'appréhender de manière assez précise la situation de notre département en cette rentrée 2017. Nous continuons de regretter évidemment que ce CTSD de bilan de rentrée se tienne à une date aussi tardive et nous continuons de regretter l'absence de groupes de travail préalables pour le second degré qui auraient permis un véritable échange, car le bilan que vous allez nous présenter traitera à la fois du premier et du second degré, ce qui laissera peu de temps pour des échanges approfondis sur le second degré.

Nous sommes loin des conditions d'un dialogue social approfondi s'appuyant tant sur des constats partagés, que sur la prise en compte concrète des observations, des alertes et des revendications des personnels que nous représentons. Ainsi, nous vous alertons sur la situation des nos collègues du 1er degré confrontés à des restrictions inadmissibles : refus de temps partiel, refus des quotités demandées, notamment le 80%, refus à certaines catégories particulières de personnels (remplaçants, directeurs...), refus de disponibilité, autorisations d'absence parfois accordées sans traitement. Nous demandons que ces situations cessent. De même, dans plusieurs établissements du second degré nous déplorons l'absence d'un dialogue social apaisé auquel s'est substituée une forme de management teintée ici ou là d'autoritarisme. Il y a urgence à se préoccuper des personnels de plus en plus en situation de souffrance liée à ce nouveau management public, peu enclin au dialogue, qui génère des tensions et des conflits inutiles.

Coincidence ? Le mandat du président Macron est désormais bien engagé et les réformes annoncées ne laissent plus planer aucun doute sur les priorités du gouvernement : ce ne sont pas les Services publics et leurs agents qui en sont le pivot. En effet, après avoir rogné les droits des salarié-es par les lois travail, les mesures frappent désormais de plein fouet la fonction publique et ses agents : retour du gel du point d'indice, rétablissement de la journée de carence, étalement de certaines mesures PPCR, hausse de la CSG sans amélioration du pouvoir d'achat des fonctionnaires et des retraité-es, en dépit des promesses de campagne du candidat Macron... Cet ensemble de mesures renoue avec une baisse planifiée des rémunérations. Avec la suppression de 120.000 postes de fonctionnaires sur la durée du mandat et 15 milliards d'économies annoncées, le gouvernement confirme son choix d'une politique d'austérité qui va peser essentiellement sur les catégories sociales les plus modestes, quand des cadeaux fiscaux

substantiels pour les plus riches vont creuser encore davantage les inégalités. En 2016, les 10% les plus aisés ont empoché 270 milliards d'euros de cadeaux fiscaux quand les 10% les plus pauvres ont reçu 29 milliards, ainsi que nous l'explique l'Observatoire des inégalités dans son rapport 2017.

Ces mesures d'austérité qui touchent la fonction publique ne sont pas de nature à rendre nos métiers plus attractifs alors qu'ils sont frappés par une crise de recrutement sans précédent dont on perçoit les effets concrets désormais jusque sur nos territoires, avec des difficultés à pourvoir tous les postes de professeurs en SES, en physique-chimie, en technologie ou en espagnol. Cela se traduit par une dégradation de la qualité du service public d'Éducation dont les élèves et leurs familles sont les premières victimes. Cette tendance va hélas s'amplifier avec les annonces par le ministre de suppression de 2600 postes de professeurs stagiaires à la rentrée 2018.

Pourtant, cette rentrée 2017, la première du ministre Blanquer, n'a pas vu les conditions de travail des élèves et des personnels s'améliorer. La priorité affichée pour l'enseignement primaire ne saurait se réduire à un dédoublement en CP en éducation prioritaire, réalisée à moyen constant au détriment d'autres dispositifs utiles ou des autres niveaux. Les effectifs par classes demeurent toujours trop lourds : jusqu'à 35 en lycée, 30 en collège, voire plus quand des élèves sont inclus dans les classes... ce ne sont pas là des conditions propices à la réussite de tous les élèves ! Or, les études -s'il en était besoin- le démontrent : le meilleur levier pour réduire la difficulté et l'échec scolaire, c'est la diminution du nombre d'élèves par division !

Les besoins en personnels demeurent préoccupants dans de nombreux domaines : de la documentation à la santé scolaire en passant par la vie scolaire. La FSU demande avec insistance que soient rétablies les permanences des assistant-es sociales-ux dans tous les LGT. Nous continuons de dénoncer les conditions de travail de nos collègues TZR, contractuels, assistants d'Éducation, ainsi que tous les accompagnants d'élèves en situation de handicap. Les personnels AESH assurent des missions indispensables pour rendre possible la scolarisation d'élèves au profil particulier, des missions de service public qui méritent un véritable statut. Pour le 1er degré, des questions restent en suspens et attendent toujours des réponses : sur le 3e poste de RASED fermé dans le département, sur la situation du poste PsyEN de Plestin les Grèves ou sur les fusions opérées depuis 2015... Nous y reviendrons dans le fil de nos échanges.

La rentrée 2017 s'accompagne aussi de l'assouplissement de la réforme du collège au grand soulagement de nombreux collègues. Le rétablissement d'un certain nombre de dispositifs (classe bilingue, classes européennes...) s'effectue toutefois le plus souvent sans dotation complémentaire. La FSU exige l'ouverture de nouvelles discussions pour une autre réforme du collège et une véritable réflexion sur l'évaluation des élèves.

Alors que la question du travail réel des élèves en dehors de la classe est un vrai sujet qui interroge à la fois les enseignants et les parents d'élèves, on ne peut que désapprouver la précipitation quant à la mise en place du dispositif « devoirs faits ». On peut en effet s'interroger sur l'hétérogénéité des dispositifs retenus dans les collèges, les moyens disponibles et objectifs assignés. Les conditions seront-elles réunies pour un véritable travail personnel des élèves ?

Concernant la réforme annoncée du lycée et du baccalauréat, la FSU exige que les personnels soient réellement consultés car cette réforme aura un impact sur les conditions d'accès à l'enseignement supérieur. La FSU s'oppose à toute sélection déguisée à l'entrée des universités. Rappelons que la crise de l'été 2017 n'est pas une crise d'APB, mais un défaut d'anticipation pour budgétiser les places nécessaires : l'urgence ce sont des

places plutôt que le tri !

Le Ministre a tenu à affirmer sa confiance dans les enseignants, il est indispensable que cela se traduise dans les faits. Cela passe par l'écoute et une véritable consultation de la profession, et surtout la revalorisation de nos métiers tant sur le plan salarial que des conditions de travail. L'investissement dans la formation de la jeunesse doit être à la hauteur des enjeux de lutte contre les inégalités sociales et de la nécessaire élévation du niveau de qualification ! Le budget 2018 pour l'Éducation est de ce point de vue un signal préoccupant. La FSU continue de défendre le principe de démocratisation de l'accès aux savoirs et d'une élévation des qualifications de toutes et tous. Cela ne peut se réaliser que par un projet éducatif ambitieux, dont notre pays a plus que jamais besoin pour affronter l'avenir.

Vers une réforme « systémique » des retraites

Alors que montent en puissance les effets néfastes des précédentes réformes (1993, 2003 et 2010), une nouvelle réforme dite « systémique » est programmée.

Jean Paul Delevoye, nouveau Haut-Commissaire aux retraites est chargé de piloter les consultations et d'élaborer un projet pour mi-2018. Aucun mystère sur l'objectif de Macron : **uniformiser les différents régimes et casser la logique salariale qui prévaut dans le régime général du privé et, encore plus, dans le code des pensions de la Fonction publique.**

Cette réforme visera à supprimer la référence au salaire sur une partie de la carrière (six derniers mois pour les fonctionnaires, les 25 meilleures années pour le régime général) et imposer la logique individuelle : chacun « se paie » sa propre retraite. L'idée est d'imposer la « neutralité actuarielle » : chacun doit « récupérer » le montant du versement de ses

cotisations. Le jour de la retraite, ce montant sera « actualisé » pour tenir compte de l'inflation et étaler par mensualités en fonction de la durée de vie. Ne pouvant déterminer la durée de vie restante de chacun au moment son départ à la retraite, référence sera faite à l'espérance de vie moyenne de sa génération.

Deux méthodes possibles

⇒ « Comptes notionnels » : les cotisations versées sont immédiatement utilisées, elles ne peuvent pas être « gelées », on fera cependant « comme si » elles étaient déposées sur un compte virtuel dit « notionnel ».

⇒ « Système par points » : l'assuré acquiert chaque année un nombre de points égal au rapport entre les cotisations versées et la « valeur d'achat » du point. A la retraite, la pension sera déterminée par le nombre de points accumulés multiplié par la « valeur de service du point ».

Ces valeurs « d'achat » et « de

« service » changent chaque année : on sait ce qu'on paie mais on ne peut pas en déduire le montant de sa retraite, c'est un système à « cotisations définies ».

Ce système existe pour les complémentaires du privé (Agirc pour les cadres, Arrco pour les autres). En 20 ans, la valeur de service au point a baissé de 30% ! Le 17 novembre dernier, un accord a entériné la fusion de l'Agirc et de l'Arrco avec une innovation : pour la première fois, il sera possible de diminuer la valeur nominale des pensions pour les personnes déjà en retraite. On comprend pourquoi la CGT et FO n'ont pas signé cet accord.

Nous savons donc à quoi nous attendre : baisse considérable du niveau des pensions par l'abandon des principes de solidarité et du salaire socialisé. L'objectif étant d'ouvrir un large champ aux complémentaires privées. **Préparons-nous à la lutte !**

Jean-Luc Le Guellec

Collègues néo-retraité-es, collègues syndiqué-es en 2016-2017, n'oubliez pas de **vous re-syndiquer** pour soutenir l'action de votre syndicat national et de ses élu-es du personnel !